

## Éditorial

**Votez !** En premier lieu, les membres du conseil d'administration de Attac 92 vous invite, avec la parution de ce n° 108 d'Angle d'Attac 92, à participer à la vie démocratique de votre association locale. Le 2 juin, se tient en effet l'assemblée générale, l'instant démocratique par excellence pour une association et ses adhérents. Un moment pour rendre compte de nos activités sur le département, de l'état de nos finances, des engagements particuliers et collectifs, et échanger sur l'avenir, vos envies pour agir et réagir. Vous avez reçu par courrier électronique ou postal au début du mois de mai, le rapport moral et financier sur l'année écoulée ainsi que le rapport spécial pour modifier la mention du siège social dans nos statuts. Si vous ne l'avez pas encore fait, votez ! C'est simple : il suffit de renvoyer le bulletin de vote joint après l'avoir rempli. Nous vous remercions de cet envoi, le plus petit témoignage de votre engagement à nos côtés, qui renforce notre détermination à vous représenter.

**Marée.** Nous venons à peine de ranger banderoles, expos, calicots, bouquins et autres matériels de la fête des 20 ans d'Attac dans les Hauts-de-Seine, « Ici et maintenant, les alternatives » organisée le 5 mai à Malakoff (lire le bilan dans prochain Mag d'Attac 92) qu'un autre engagement se présente : celui de la « marée populaire contre les réformes Macron ». Ce grand rendez-vous citoyen, organisé par Attac et plusieurs autres organisations, syndicales, associatives et politiques, se propose de revendiquer l'égalité, la justice sociale et la solidarité partout en France le samedi 26 mai. Les groupes locaux sont invités à se joindre à l'initiative et Attac 92 prendra sa part. Restez à l'écoute sur le site d'Attac ou d'Attac 92 !

**Rendez-vous** le 29 mai à Bagneux avec Dominique Plihon, pour un débat sur une fiscalité du XXI<sup>e</sup> siècle, et du 8 au 15 juillet à l'Alteville ATTAC 2018 au sud de Toulouse à TerreBlanche.

**Au fait,** Apple n'a pas contesté la décision de justice qui donnait raison au combat d'intérêt général d'Attac contre l'évasion fiscale. Mieux, la firme a payé les 2 000 € auxquels elle était condamnée.

**N'oubliez pas d'adhérer pour 2018** (<https://france.attac.org/>), et pour les lectrices et lecteurs non adhérent.e.s, n'hésitez pas à le faire !

**Bonne lecture ! □**

## 20 années de luttes !

Juin 1998 : Attac est créée, suite à un édito d'Ignacio Ramonet paru dans Le Monde diplomatique, pour s'opposer à la mondialisation financière et à la spéculation.

Février 2018 : Attac gagne face à la multinationale Apple, la justice légitimant nos actions, menées « dans le cadre d'une campagne d'intérêt général sur le paiement des impôts et l'évasion fiscale » ! Cette victoire nous encourage à poursuivre dans la voie de la résistance active face aux multinationales et aux défenseurs de la mondialisation néolibérale !



Samedi 2 juin à La Bellevilloise nous fêterons ensemble nos 20 ans de luttes et nos victoires. Mais surtout nous préparerons ensemble les prochaines ! Car nous allons repasser à l'action face aux multinationales : pour que Nicole Briand, faucheuse de chaises, soit acquittée face à la BNP-Paribas le 7 juin prochain, en proposant une alliance large pour la justice fiscale, pour empêcher la ratification du CETA, ou encore contre le financement des énergies fossiles. Du 22 au 26 août nous nous retrouverons à Grenoble pour une Université d'été, large et ouverte, co-construite avec une centaine d'organisations. Et en septembre nous célébrerons à notre manière les 10 ans de la crise financière...

Attac en 2018, 20 années de luttes et ça va continuer de plus belle : le 2 juin, toujours à l'Attac ! Activement vôtre. □

Un article vous a intéressé ? Réagissez, rediffusez, par courriel ou sur papier... **Abonnez vos parents, vos amis, vos contacts, ...**

*Faites-nous part de vos informations, suggestions, analyses, précisions, remarques, commentaires, photos, documents, ...*

## Sommaire

AG de la Coordination EAU Île-de-France .....	2
AG du Réseau AMAP île de France .....	4
Palestine : les fautes professionnelles de certains journalistes .....	7
Trombinoscope du conseil d'administration .....	9
Organisation d'Attac 92 et bulletin d'adhésion .....	10

# La Coordination eau en Île-de-France :

## le point après l'assemblée générale

Créée en 2008, l'Association Coordination Eau Île-de-France est un réseau qui réunit citoyens et associations autour de la ressource en eau en Île-de-France et sur l'ensemble du territoire français. Tous les aspects de l'approvisionnement en eau sont envisagés : social, environnemental, économique, juridique, santé, culturel...



Attac 92 est adhérente de la Coordination, laquelle compte environ 200 membres (dont 40 associations) ainsi que de nombreux partenaires. Elle emploie quatre salariés, deux jeunes en service civique et un stagiaire.

Les ressources dépendent à 80 % des subventions de la région et de quelques municipalités (ce qui n'est pas sans introduire une certaine fragilité), les cotisations des membres complètent le budget.

La coordination se définit autour de la déclaration suivante : « Nous affirmons que l'eau est un bien commun universel auquel tous les habitants de la planète ont droit d'accéder, et qui ne peut faire l'objet d'une appropriation privée ».

L'assemblée générale qui a regroupé une quarantaine de personnes, représentant des associations ou membres individuels, a largement débattu du rapport d'activités 2017, faisant ressortir les points suivants :

### 1 - La bataille pour un retour à une gestion publique de l'eau

Une étape essentielle a récemment été franchie : les conseils territoriaux de trois Etablissements publics territoriaux (EPT)<sup>1</sup> concernant vingt-quatre villes et 1,5 millions d'habitants ont voté la non-réadhésion au

Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF), dominé par Véolia. Une convention provisoire de deux ans permettra de mener les études techniques et juridiques qui pourraient aboutir à une gestion publique de l'eau à partir de 2022, date de la fin du contrat entre le SEDIF et Véolia.

Cela n'aurait pas été possible sans une vraie mobilisation citoyenne dont la Coordination a été « le fer de lance » suivant *Le Monde* du 18 décembre 2017.

### 2 - La poursuite de la bataille contre les coupures d'eau

La loi Brottes de 2013 interdit les coupures d'eau en cas de factures impayées. Véolia et la SAUR (autre société de distribution de l'eau surnommée, du fait de sa moindre importance, « le petit nain voleur ») cherchent alors à contourner la loi en réduisant fortement le débit jusqu'à ne laisser couler qu'un mince filet d'eau. Grâce à l'action de la Coordination, agissant en coopération avec l'association France Libertés, Véolia a été condamnée pour de telles pratiques le 10 avril 2017 à Toulon, le 27 avril 2017 à Nanterre, le 13 juin 2017 à Lens, et la SAUR, le 17 juillet 2017 à Nanterre. Toutes ces condamnations sont assorties de dommages et intérêts en faveur des personnes lésées, en l'occurrence des chômeurs, des personnes handicapées ou en longue maladie. En tout quatorze procès ont été gagnés contre les différents distributeurs d'eau.

Comme le précise le rapport d'activité « La guérilla politique et judiciaire autour de l'application de la loi Brottes s'inscrit dans un cadre plus général : celui des carences de l'organisation de la gestion de l'eau en France et de son inadéquation par rapport aux objectifs affichés, que ce soit en matière de lutte contre la pollution ou pour la mise en place d'un service de l'eau abordable par tous ». Le combat pour concrétiser le droit pour tous à une eau saine va donc se poursuivre.

### 3 - Les projets éducatifs pour la région parisienne

Dans le cadre d'une campagne baptisée « Ecolo, c'est économe », la Coordination développe depuis 2016 plusieurs initiatives « d'écologie populaire » visant à mettre en →

→ valeur « les savoirs, les pratiques et le bon sens des citoyen-ne-s dans la gestion de l'eau au quotidien afin de favoriser une utilisation plus responsable et économe de la ressource en eau (les éco-gestes, le choix eau en bouteille / eau du robinet, l'approche de la question plus globale des cycles locaux et globaux de l'eau...) ».

L'action vise en priorité des publics socialement et économiquement défavorisés à travers :

- ◆ des ateliers participatifs dans les centres sociaux,
- ◆ un cycle éducatif « l'eau dans mon quartier » au bénéfice d'un public scolaire,
- ◆ les « ambassades de l'eau » à l'aide d'un stand itinérant et ouvert à tous, qui s'installe dans les quartiers.

#### **4 – Cartographie collaborative des ressources franciliennes en eau**

Cette action est menée dans le cadre du Partenariat institutions/citoyen pour la recherche et l'innovation (PICRI) initié par le Conseil régional Île-de-France en collaboration avec le laboratoire Mosaïques-Lavue. Il s'agit d'établir progressivement une cartographie précise des ressources eau en Île-de-France. L'étape actuelle concerne le recensement et l'usage des nombreux puits privés. Pourtant ce patrimoine hydraulique est jusqu'à présent largement sous-estimé. L'étude en cours porte plus particulièrement sur la commune de St-Michel sur Orge et les territoires environnants.

#### **5 – Projet Eau et climat**

Le projet Groupe d'engagement pour l'eau et le climat (GEEC) est un projet transnational financé par l'agence française Erasmus+. Il se déroule de septembre 2017 à septembre 2020. Cette action, dont la Coordination est partie prenante, est menée en partenariat avec The Flow Partnership (GB), Ludia à Voda (Slovaquie) et Eau Bien Commun (Auvergne Rhône Alpes).

Le projet repose sur le fait que l'eau est la ressource la plus affectée par le changement climatique en cours, mais aussi un facteur essentiel de la régulation du climat. Alors que la bétonisation, l'urbanisation croissante, les pratiques agricoles industrielles et les projets massifs d'aménagement des territoires contribuent au dérèglement des cycles locaux de l'eau et au réchauffement climatique, de

meilleures pratiques de gestion de la ressource en eau permettraient de prévenir et de s'adapter au chaos climatique grandissant. Inverser la tendance dominante actuelle exige un engagement sans précédent dans une stratégie d'innovation sociale, économique et environnementale à partir du local et du citoyen lui-même jusqu'aux grands organismes internationaux. Pour ce faire les différents partenaires se sont fixé des objectifs précis et détaillés :

- ◆ créer les cadres d'une expertise citoyenne et publique « eau et changement climatique »,
- ◆ sensibiliser et former les différents publics, confrontés aux mutations accélérées des milieux, aux bonnes pratiques de gestion locales de l'eau dans le contexte du changement climatique,
- ◆ contribuer à l'élaboration d'une position de la société civile européenne et internationale sur la gestion de l'eau, bien commun au niveau international et mondial en relation avec les évolutions institutionnelles en cours,
- ◆ interpellier les organisations de la société civile, les élus, les collectivités, les gestionnaires de l'eau et les agences de bassin pour changer, à partir des territoires, les cadres des politiques de l'eau susceptibles de prévenir le risque climatique.

*Bernard Blavette* □

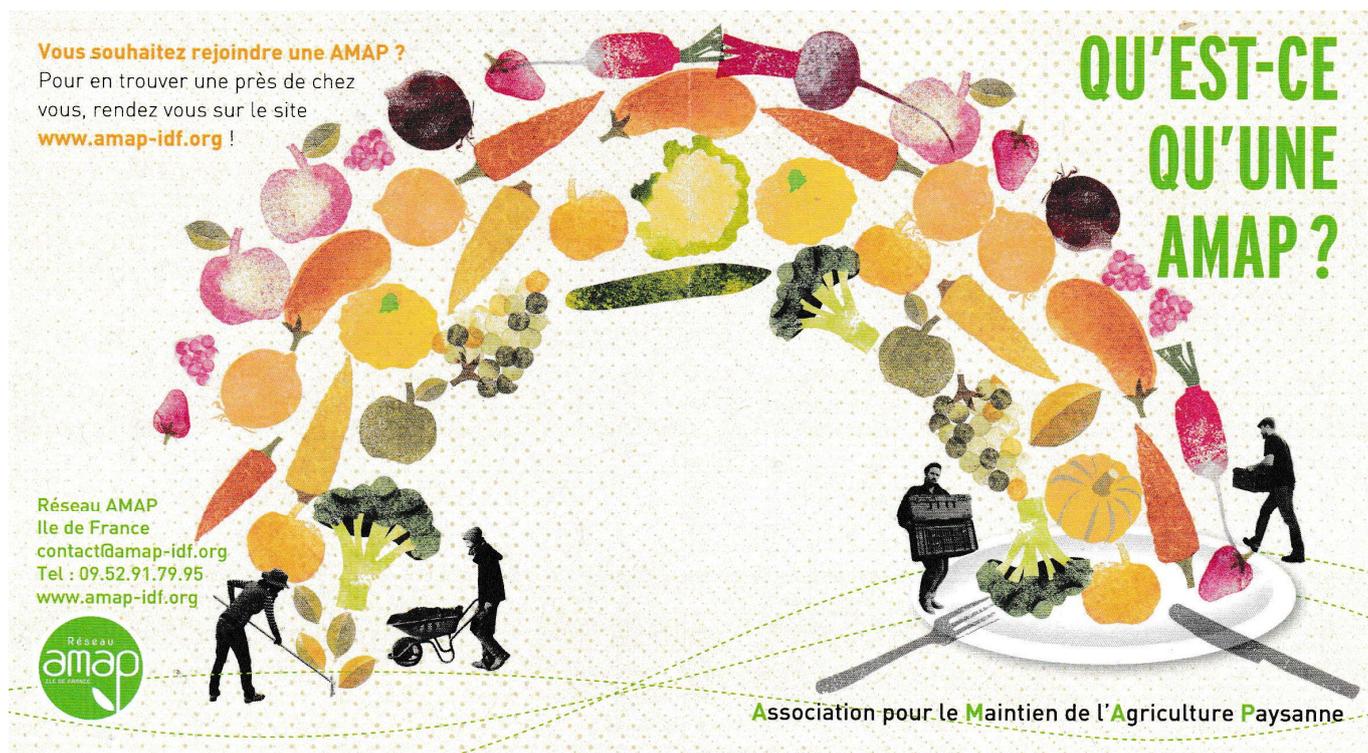
<sup>1</sup> Un EPT est une structure administrative de coopération intercommunale créée en 2016 au sein des trois départements de la petite couronne autour de Paris ainsi que dans deux départements limitrophes. Il s'agit ici d'Est Ensemble (Bagnole, Montreuil...), de Plaine Commune (Aubervilliers, St-Denis, St-Ouen...), Grand Orly Seine Bièvre (Ivry, Orly...).

NB : Ce texte constitue une synthèse entre divers documents émanant de la Coordination et le rapport d'activité 2017 dont la version intégrale peut être consultée sur le site Internet de la Coordination (<https://eau-iledefrance.fr/>), sous la rubrique « Qui sommes-nous ? ».



**UNE EAU MOINS CHÈRE  
DE MEILLEURE QUALITÉ**

## Des nouvelles du Réseau AMAP Île-de-France



Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) ne sont pas des inconnues à Attac, en raison des valeurs communes et des partenariats établis depuis longtemps. Nous convergeons sur nos luttes « pour un autre monde », en particulier pour des alternatives aux modèles agricoles et alimentaires « dominants ». Voici quelques échos d'un temps fort, l'assemblée générale du Réseau des AMAP !

### 1) Pour planter le décor

L'AMAP a une vision humaniste, c'est un projet socioéconomique inédit, adossé à l'écologie. Les participants d'une AMAP s'oblige à un partenariat en vente directe, sans aucun intermédiaire, avec le paysan et l'AMAP n'est en aucun cas un intermédiaire commercial. L'AMAP n'est pas le seul schéma de circuit court: d'autres opérateurs (Naturalia, La Ruche qui dit oui, certains stands dans des supermarchés, etc.) y recourent, mais ne sont pas des concurrents directs en raison d'un fonctionnement différent.

La Région parisienne compte 300 associations, dont 230 cotisent au Réseau. 180 producteurs y sont identifiés et 65 sont adhérents. L'effectif moyen d'une AMAP dans notre région est de 57 membres. Près de 79 % des paysans partenaires exploitent une ferme en Île-de-France ou dans un département limitrophe ; 91 % des maraîcher·e-s travaillent en agriculture biologique (labellisées

AB ou en conversion, Demeter, ou Nature et Progrès).

Le Réseau AMAP en Île-de-France mène une diversité d'actions et de démarches : aider les futurs groupes amapiens à se constituer et à trouver des fermes partenaires, apporter des formations, permettre aux paysan·ne·s l'échange de pratiques (voyage d'étude annuel, rencontres régionales thématiques, etc.), favoriser la coopération entre fermes voisines, les accompagner pour prendre du recul sur leur installation, former les jeunes qui s'installent, mener un diagnostic, etc.

Le Réseau maintient aussi des contacts avec les décideurs et les médias. Le dialogue avec les institutions est primordial. Le Réseau assume un rôle d'acteur du développement rural. La Région parisienne est encore à dominante agricole avec 48 % des terres dédiées à l'Agriculture !

Une de ses priorités est de s'investir dans la protection du foncier agricole et de lutter contre la mise en œuvre de mégaprojets de bétonisation ou de grands travaux inutiles. La pression foncière, les appétits d'opérateurs immobiliers et ceux d'aménageurs puissants ne faiblissent pas. Plusieurs combats contre l'emprise du béton sur les espaces agricoles sont en cours à l'initiative de diverses structures (auxquelles le Réseau AMAP Ile-de-France participe). D'autres →

→ opérations se préparent avec des mobilisations citoyennes, l'appui d'élus locaux ou de personnes soucieuses de l'intérêt général. et du respect de l'environnement. Ainsi, le Collectif « Pour le Triangle de Gonesse » (Val d'Oise) s'est-il constitué en mars 2011, pour s'opposer au projet de centre commercial et de loisirs « EuropaCity », qui sacrifierait 80 hectares de terres fertiles dans ce secteur. Il regroupe une quinzaine d'associations dont le Réseau AMAP.

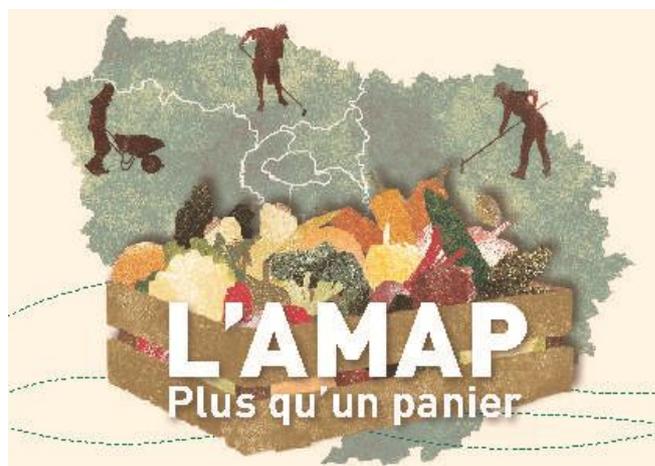
## 2) Les fruits de l'AG

Cette rencontre annuelle, statutaire, s'est tenue dans une salle mise à disposition par la mairie de Paris et en présence d'un conseiller municipal. C'est une occasion importante pour promouvoir le mouvement « amapien ». Cinquante cinq associations étaient représentées à l'assemblée générale, huit producteurs étaient présents.

Le fonctionnement du Réseau, créé depuis une quinzaine d'années, repose sur un collectif (élu en AG) de seize administrateurs et administratrices bénévoles (huit pour le Collège Paysan·ne·s, et huit pour le Collège Consommateur·trices).

L'équipe salariée se compose de quatre personnes, organisée de manière horizontale, participative et collective, un fonctionnement qui nécessite parfois des ajustements tout en restant satisfaisant. Les résultats sont encourageants grâce à un noyau amapien (au siège de Montreuil) engagé et motivé, et de surcroît innovant. L'ouverture d'un chantier autour de la restauration collective avec tous les partenaires concernés, paysans, collectivités, établissements scolaires, parents et enfants, en est un bon exemple.

Le nombre d'AMAP en Île-de-France continue de croître, au rythme de 50 par an. Cette progression donne au Réseau une meilleure visibilité auprès du grand-public, renforce la considération des pouvoirs institutionnels et offre un meilleur impact dans les médias et le milieu de la communication numérique.



La stratégie financière du Réseau, qui veut préserver une certaine autonomie, est de limiter les subventions publiques à la moitié de son budget total, au maximum.

Le Réseau AMAP Île-de-France a participé en 2017 à plusieurs actions et événements :

- ♦ il a travaillé, au sein d'une plateforme citoyenne (environ 50 organisations non gouvernementales de l'agriculture, de la santé, de l'environnement, de la solidarité internationale, etc.), à la rédaction d'un plaidoyer rassemblant 63 mesures législatives concrètes à mettre en œuvre pour enclencher une transition agricole et alimentaire, document remis aux pouvoirs publics dans le cadre des États généraux de l'alimentation (EGA) de novembre 2017 ; →

### 2017 : de l'humain dans les chiffres

- 101 383 € de cotisations versées (+ 17,5 % par rapport à 2016)
- 19 178 €, c'est la valorisation du bénévolat
- 133 nouveaux porteurs et porteuses de projet accueillis par le Pôle ABIOSOL
- 15 installations en agriculture bio, soit une superficie totale de 100 hectares de terrain
- huit candidat·e·s sur 10 sont non-issu·e·s du monde agricole et majoritairement en reconversion professionnelle ; 35 % sont demandeur·se·s d'emploi
- 38 ans, c'est l'âge moyen des futur·e·s paysan·ne·s
- 130 sollicitations de journalistes, étudiant·e·s ou autres structures ont été traités par le Réseau
- 5 outils de communication ont été créés : calendrier, plaquette, dépliant, carte postale, et une BD: « AMAPIEN-NE, pourquoi pas moi ? »

## Abiosol, pour une agriculture francilienne, biologique et citoyenne

Chaque année, 150 fermes franciliennes disparaissent. Face à ce constat, le pôle ABIOSOL, pour « agriculture bio et solidaire », s'est fixé pour objectifs de participer concrètement à l'installation de nouveaux paysans, de mobiliser les citoyen-ne-s, de dialoguer avec les institutions territoriales, d'être en veille sur les politiques agricoles, particulièrement au local, et d'atteindre 0 % de pesticides chimiques de synthèse, de promouvoir des installations viables et pérennes, de proposer de l'éducation populaire et de mener une sensibilisation paysanne et citoyenne pour une bonne intégration des nouveaux producteurs implantés dans leur territoire, etc.

Abiosol regroupe quatre organisations:

- ◆ Les champs des possibles, centre coopératif de formation et d'accompagnement des candidat-e-s à l'installation dans une ferme ;
- ◆ Le Groupement d'agriculteurs biologiques (GAB), syndicat agricole qui rassemble des paysan-ne-s ayant une pratique de culture biologique ;
- ◆ Terre de Liens, association et foncière qui met à disposition des nouveaux producteurs, des surfaces agraires souvent difficiles d'accès
- ◆ Le Réseau AMAP Île-de-France.

→ ◆ dans la perspective des négociations européennes prévues pour une réforme de la Politique agricole commune (PAC), en partenariat avec le MIRAMAP (qui fédère les réseaux régionaux AMAP français), et de dizaines d'associations de la société civile, il a contribué à une plateforme pour « une autre PAC ». Ce travail en commun définit une transformation en profondeur et un renouvellement d'une Politique agricole et alimentaire commune, qui applique les valeurs de l'agriculture alternative, notamment l'impératif du « consommer autrement et solidairement ».

◆ au plan intercontinental, nos réseaux régionaux, *via* le mouvement MIRAMAP, sont en lien avec le collectif URGENCI.

### Une contribution à poursuivre

Les AMAP sont une contribution convaincante à la modification radicale attendue du modèle agricole, pour réussir la transition et, ainsi, éviter les catastrophes humaines et climatiques, et supprimer les graves atteintes à la flore et à la faune. Beaucoup d'habitudes doivent changer rapidement : cultiver, manger et vivre autrement est un impératif ! En région parisienne,

l'ensemble des AMAP représente 15 000 familles, y compris les partenaires paysans. C'est un potentiel notable dans la nécessaire prise de conscience citoyenne face à la crise dans l'agro-alimentaire.

Il faut continuer à rassembler toutes les volontés et toutes les énergies pour imposer un arrêt de l'artificialisation grandissante des sols, et relocaliser l'alimentation.

*Jean-Louis Michniak,*

(président d'une AMAP à Colombes) 



# 20 ans d'Attac

Attac fête ses 20 ans le 2 juin à partir de 12h  
à La Bellevilloise, 19-21 rue Boyer Paris 20<sup>e</sup>

## **Palestine : les fautes professionnelles de certains journalistes français**

Sur le site web de l'Union juive française pour la paix (UJFP), le 14 avril 2018, Pauline Perrenot explique les « *contorsions cyniques dans les médias français* » sur le massacre à Gaza.

Par exemple, le journaliste de *Marianne*, Julien Lacorie, dans l'article « *Gaza : la poigne de fer israélienne contre la surenchère permanente du Hamas* » écrit : « *les acteurs du drame de Gaza du vendredi 30 mars se préparent d'ores et déjà à rejouer la scène. Il s'agit pour chaque camp d'aller au bout d'une stratégie sanglante.* »

« *Sous la plume du journaliste* », écrit la militante de l'UJFP, « *les victimes et leurs bourreaux sont ainsi présentés comme les co-responsables d'une "stratégie sanglante"* ».

Perrenot continue la critique : « *l'acceptation de fait de la colonisation et la banalisation des violences ont également conduit de nombreux médias à présenter les tirs israéliens comme des "répliques", avec l'obsession de la symétrie.* »

Voici la question du journaliste Raphaël Kahane lors d'un débat sur France 24 (3 avril) : « *Connaissant là encore le dispositif qui avait été déployé par Israël, est-ce que cela n'aurait pas dû dissuader les mouvements, y compris de la société civile gazaouie, d'envoyer ou de laisser dire, d'encourager des dizaines de milliers de personnes notamment beaucoup de femmes et d'enfants à se rendre sur ce qui allait devenir une ligne de front ?* »

Cette question présente les manifestants non-armés comme les coupables de leur destin. Perrenot ironise : « *On notera que ce journaliste du service public audiovisuel français ratifie, normalise et finalement légitime les menaces sanglantes des autorités israéliennes, qui auraient dû "dissuader" les Palestiniens de se mobiliser, mais ne demande jamais ce qui pourrait "dissuader" l'armée israélienne de tirer sur des manifestants pacifiques, et encore moins si le respect du droit international, y compris la levée du blocus de Gaza, ne pourraient pas contribuer à "dissuader" les Palestiniens de manifester.* »

A suivre cette logique développée par Kahane, l'activiste anti-apartheid Steve Biko aurait été coupable de sa propre torture et de son assassinat par les forces de l'ordre de l'Afrique du Sud et Martin Luther King n'aurait pas dû aller à

Memphis (Tennessee) soutenir les grévistes éboueurs et se faire tuer parce qu'il connaissait le système de racisme aux USA.

Voici un titre de France Info, qui cache la différence entre agresseurs et agressés : « *Conflit israélo-palestinien : la tension monte à Gaza après les affrontements qui ont fait au moins 16 morts et 1 400 blessés.* » Les personnes, traitées comme des abstractions, ont été tuées par les affrontements, et non par les soldats israéliens. Plusieurs journaux évitent soigneusement des verbes actifs (« *les soldats ont tué les manifestants* ») et adoptent des formes passives (« *il y a eu des morts* »).

En fait, en Israël-Palestine, le régime d'apartheid déshumanise ses victimes. Par les implantations de colonies illégales dans les territoires palestiniens, il n'y a plus la possibilité d'un État viable, et Israël-Palestine devient un seul État, avec une éventuelle majorité palestinienne qui n'a pas les mêmes droits que la minorité juive.

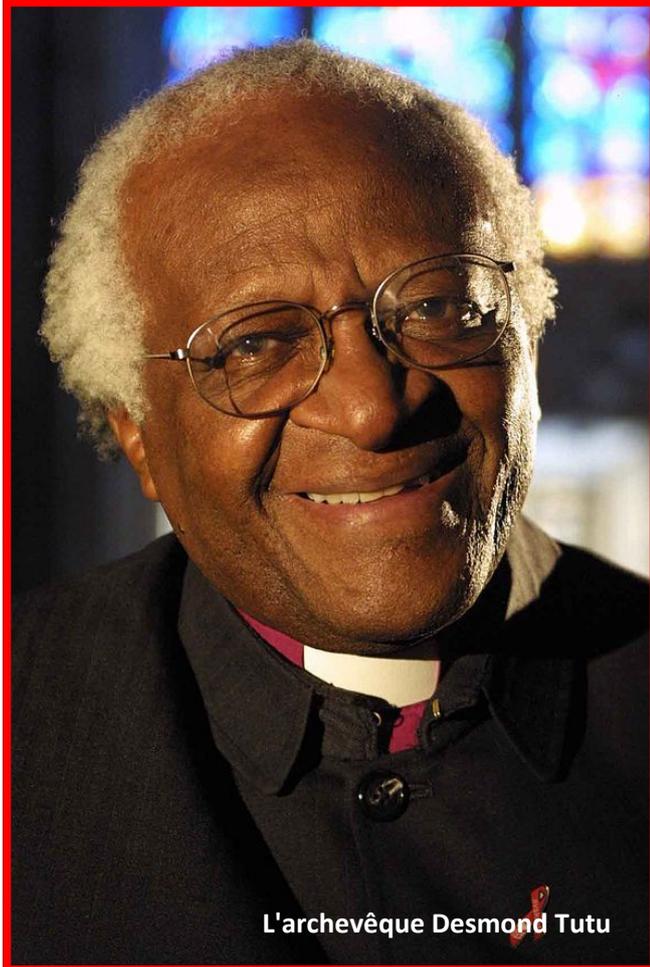
Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation des Nations-Unies (ONU), un rapport<sup>1</sup>, publié en son nom par la Commission économique et sociale des Nations-Unies pour l'Asie occidentale (Economic and Social Commission for Western Asia, ESCWA) et rédigé par deux spécialistes du droit international, Richard Falk et Virginia Tilley, accuse Israël de soumettre les Palestiniens à un régime d'apartheid.

Selon ce rapport, d'une soixantaine de pages, « *Israël a mis en place un régime d'apartheid qui institutionnalise de façon systématique l'oppression raciale et la domination du peuple palestinien dans sa totalité* ». Pour les auteurs, le système de discrimination pesant sur les Palestiniens est constitutif du crime d'apartheid, tel que défini par la Convention internationale anti-apartheid.

Sous la pression d'Israël et des États-Unis, le secrétaire général des Nations-Unies s'est désolidarisé de ce document, publié par une commission régionale dépendante de l'organisation. De nombreux experts ont déjà signalé le système d'apartheid existant en Israël-Palestine. Le leader anti-apartheid sud-africain Desmond Tutu a insisté : « *je sais de première main qu'Israël a créé une réalité de l'apartheid dans ses frontières et dans les territoires occupés. Les parallèles →*

→ avec ma propre Afrique du Sud bien-aimée correspondent amèrement, en effet ».

L'embargo sur le commerce infligé dans les années 80 à l'Afrique du Sud par des multinationales engagées fut un facteur clé de la chute, sans effusion de sang, du régime d'apartheid. Ces



L'archevêque Desmond Tutu

entreprises avaient compris qu'en soutenant l'économie sud-africaine, elles contribuaient au maintien d'un *statu quo* injuste.

Ceux qui continuent de faire affaire avec Israël, et qui participent ainsi à nourrir un sentiment de « normalité » de la société israélienne, rendent un mauvais service aux peuples d'Israël et de la Palestine. Ils contribuent à maintenir un *statu quo* profondément injuste.

Nelson Mandela a dit que les Sud-Africains ne se sentiraient pas complètement libres tant que les Palestiniens ne seraient pas libres<sup>2</sup>. Il aurait pu ajouter que la libération de la Palestine serait également la libération d'Israël.

Le professeur Noam Chomsky soutient, depuis quelques temps, que la politique d'Israël envers les Palestiniens autochtones est dans les faits « bien pire que l'apartheid ». « La nommer apartheid est faire un cadeau à la violence

d'Israël », dit-il<sup>3</sup>.

### Le BDS et la guerre des mots

On peut se demander pourquoi le boycott contre l'apartheid en Afrique du Sud a mieux été reçu dans les médias en France que le BDS ([Boycott, désinvestissement et sanctions](#)) contre l'apartheid Israël-Palestine. Les paroles comptent et le mot « apartheid » n'est pas courant dans les médias qui décident en France des mots acceptables et des mots non-acceptables pour les journalistes.

Dans les années du boycott contre l'apartheid en Afrique du Sud, on lisait que des jeunes de Soweto ont été tués par la police du régime raciste de Prétoria, mais aujourd'hui on lit « des palestiniens, morts dans un conflit », expression qui exclut les mots « tués par les soldats du régime raciste d'Israël ».

Pour le moment, le travail des médias, ici et ailleurs, consiste à cacher les vérités du dernier bastion du colonialisme classique, établissant une fausse symétrie entre les victimes et leurs bourreaux. Néanmoins, le BDS continue à diffuser, et cette diffusion l'a fait devenir aujourd'hui l'ennemi numéro un du gouvernement colonial d'Israël.

Mark Cramer ◻



<sup>1</sup> Lire « *Un rapport de l'ONU accuse Israël d'apartheid envers les Palestiniens* » (Le Monde, 16 mars 2017)

<sup>2</sup> Lire « My Plea to the People of Israel: Liberate Yourselves by Liberating Palestine », *Haaretz*, 14 août 2014, traduit en français par AVAAZ

<sup>3</sup> Lire [www.democracynow.org](http://www.democracynow.org), 7 août 2014, traduit par Notre Époque

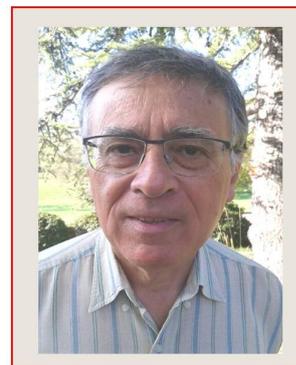
**Merci au conseil d'administration 2017-2018 d'Attac 92  
Celui-ci sera renouvelé lors de notre AG du 2 juin : pensez à voter !**



**Nathalie Levray**  
(Clamart)  
présidente



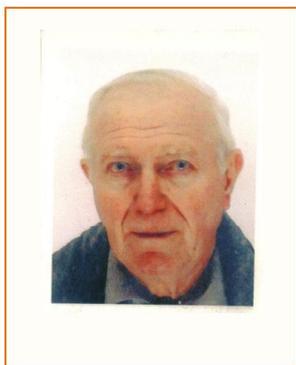
**Thérèse Villame**  
(Clamart)  
secrétaire



**Bernard Blavette**  
(Boulogne-Billancourt)  
trésorier



**Christian Hamon**  
(Clamart)



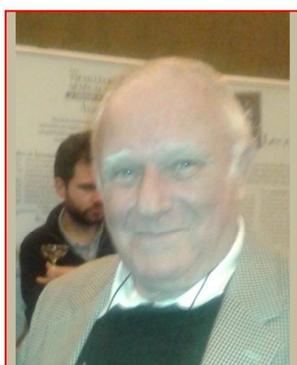
**Jean Quèbre**  
(Clichy)



**Jean-Louis Michniak**  
(Colombes)



**Jean-Marie Malo**  
(Chaville)



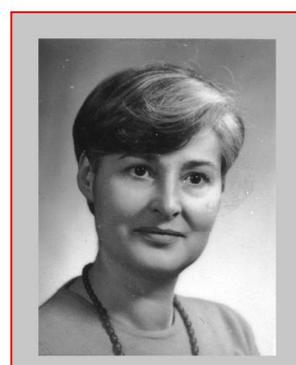
**Jean-Paul Vanhoove**  
(Courbevoie)



**Mark Cramer**  
(Clichy)



**Philippe Duchatel**  
(Malakoff)



**Sophie Maloberti**  
(Levallois-Perret)

**A** **Assemblée générale d'Attac 92**  
samedi 2 juin 2018 : 10 h. / 13 h. à Malakoff (92, Maison de la  
vie associative, 28 rue Victor Hugo

Accès par métro : ligne 13, station Malakoff – Étienne Dolet ou  
Malakoff – Plateau de Vanves, ou bus : 191 ou 126

# Organisation d'Attac 92

**Siège social** : chez Nathalie Levray, 20 rue des Groux 92140 Clamart - [attac92@attac.org](mailto:attac92@attac.org)

- Présidente d'ATTAC 92 : **Nathalie Levray** - [president.attac92@attac.org](mailto:president.attac92@attac.org)
- Secrétaire : **Thérèse Villame** - [secretaire.attac92@attac.org](mailto:secretaire.attac92@attac.org)
- Trésorier : **Bernard Blavette**
- Webmaster : **Éric Colas** - [web.attac92@attac.org](mailto:web.attac92@attac.org)
- Correspondant Electronique Local : **Jean-Paul Allétru**

**Site internet** : <http://www.local.attac.org/attac92>

- Flux rss : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?page=backend>
- Agenda : [http://local.attac.org/attac92/spip.php?page\\_agenda&id\\_rubrique=481annee=2014](http://local.attac.org/attac92/spip.php?page_agenda&id_rubrique=481annee=2014)

**Angle d'ATTAC 92, le bulletin d'ATTAC 92 mensuel** :

- Les archives des numéros 6 à 35 sont consultables ici : <http://local.attac.org/ttac92/spip.php?rubrique178>
- Les archives des numéros 36 à 80 sont regroupés dans la rubrique : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique111>
- Les archives des numéros 106 et suivants sont consultables ici : <https://local.attac.org/attac92/>

**S'informer & Agir, le Mag d'Attac 92 trimestriel** :

- Les archives sont consultables ici : <https://local.attac.org/attac92/>

## Groupes de proximité :

**Antony** : Florence Lauzier, Agnès Gandon, Annette Carayon, François Tonnerieux

**Asnières** : Guy Rodary, Pierre Gauthrot

**Bagneux** : Daniel Monteux

**Boulogne** : Bernard Blavette

**Clamart** : Thérèse Villame

**Clichy** : Jean Quebre, Karine Henry, Mark Cramer

**Colombes** : Adda Bekkouche, Jean-Louis Michniak

**Courbevoie / Neuilly / La Garenne Colombes** : Annie Reynaud, Jean-Paul Vanhooove

**Genevilliers** : Nelly Viennot

**Levallois** : Sophie Maloberti

**Mont Valérien / Nanterre** : Cyril Pocréaux

**Montrouge** : Jean-Paul Allétru, Françoise Leclercq, Jean-Jacques Langlois



**Adhésion en ligne sur notre site sécurisé** : [www.france.attac.org](http://www.france.attac.org)

*Les informations recueillies sont nécessaires à votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège d'Attac France.*



## Bulletin d'adhésion 2018

NOM (en capitales) : ..... PRENOM : ..... Homme / Femme (rayer la mention inutile)  
Date de naissance : ..... Profession : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....  
Téléphone fixe : ..... Mobile : ..... Mél : ..... @ .....

J'adhère à l'association Attac et verse pour l'année civile 2018 la somme de (comportant l'abonnement de 10 € à *Lignes d'Attac*). *Cochez le montant choisi, en fonction de votre revenu mensuel (si vous ne souhaitez pas recevoir Ligne d'ATTAC, précisez le et retirez 10 €) :*

Tranches de revenu mensuel	de 0 à 450 € : 13 €	de 450 à 900 € : 21 €	de 900 à 1 200 € : 35 €
	de 1 200 à 1 600 € : 48 €	de 1 600 à 2 300 € : 65 €	de 2 300 à 3 000 € : 84 €
	de 3 000 à 4 000 € : 120 €	au-delà de 4 000 € : 160 €	

Il m'est possible d'apporter un soutien complémentaire à l'association : je procède à un apport supplémentaire de .....

J'effectue le règlement (rayer la mention inutile) :

- par chèque bancaire ou postal joint

- par carte bancaire n° : ..... 3 derniers chiffres : ... date d'expiration : ... / ... signature : .....

A adresser par courrier à : Attac France, 21 ter rue Voltaire 75011 Paris . Pour tout renseignement, téléphoner au 01 56 06 43 60

**Citoyen du Monde à Montrouge** :

- les articles des récents des numéros à partir du numéro 90 dans la rubrique : <http://local.attac.org/attac92/spip.php?rubrique152>
- Les archives de 1 à 89 sont regroupées ici : <https://local.attac.org/attac92/spip.php?article2181>
- Et de nombreuses notes de lecture à lire sur le site : <https://local.attac.org/attac92/spip.php>